

Nationalement les experts relèvent que l'éolien industriel ne participe en rien à la baisse des émissions de CO2 qui a été défini comme une priorité en France.(Il se pourrait qu'il l'aggrave).

La Commission de Régulation de l'Energie dans son rapport du 17/04/2014 rapporte que les parcs éoliens sont des sources de revenus indécentes pour les investisseurs (parfois étrangers).

Le Service Central de la Prévention de la Corruption en juin 2014 attire l'attention des pouvoirs publics sur des conflits d'intérêts et des procédés maffieux qui accompagnent ces projets.

L'Académie de Sciences dans un rapport de janvier 2016 conclue qu'en France les éoliennes industrielles n'ont aucun intérêt et sont plutôt néfastes. Non seulement elles ne traitent pas le problème du dérèglement climatique mais elles l'aggravent.

L'Académie de médecine le 14/03/2006 appelle à prendre des précautions quant à la distance minimum à respecter pour préserver la santé des habitants.

L'académie des Beaux Arts en 2007 appelle à préserver le paysage du premier pays touristique du monde.

La Cour des comptes met en garde contre des risques budgétaires dans les années à venir. Les magistrats fustigent une politique qui reste incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse...

La Cour des comptes suggère au gouvernement de faire preuve d'un peu de bon sens.

Elle demande aussi plus de concertation entre les ministères, et un peu plus de transparence sur l'argent public engagé. Dans ses observations rappelle que la CSPE est une taxe fiscale imposée au consommateur mais dont le statut légal d'impôt n'a toujours pas été régularisé...

Ces experts choisis et rémunérés par la République, dont la mission est d'éclairer nos gouvernants dans leurs choix politiques semblent ignorés ou traités par le mépris !?

Par ailleurs des instituts, des groupes de réflexion indépendants s'expriment :

L'Institut Montaigne en 2008 relève que l'argent serait dépensé plus efficacement s'il était consacré à favoriser les économies d'énergie...

La lettre « Géopolitique de l'Electricité » du 20/02/2018 affirme que les aides publiques sont totalement inadaptées. Le secteur électrique responsable de 6% des émissions de CO2 reçoit, pour le solaire et l'éolien, plus de la moitié des subventions alors que les transports et les bâtiments résidentiels et tertiaires émettent pratiquement la moitié des gaz à effet de serre.

(On peut retrouver les documents cités dans leur intégralité sur internet.)

La concertation est toujours mise en avant, mais c'est toujours une discretion qui confine au secret qui entoure l'élaboration de ces projets et tous les avis des experts sont traités par le mépris.

Le vent souffle, les hélices tournent et produisent de l'électricité gratuite est une image commerciale qui doit être corrigée car elle est pernicieuse.

Les experts, dans leur expression, renforcent et justifient les citoyens, les élus et les professionnels dans leur refus de l'éolien industriel.

